

RCS : LA ROCHELLE

Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01105

Numéro SIREN : 817 568 892

Nom ou dénomination : 2B CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2019 sous le numéro de dépôt 10496



HILAIRE MURIEL
Expert Comptable Diplômée
Inscrite au tableau de l'Ordre
Des Experts Comptables
Région de Lyon



Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
de Nîmes

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**APPORT DES TITRES DE LA SAS
NEHOS
A
LA SAS 2 B CONSEILS
AU CAPITAL DE 500 EUROS
ZI DES GRANDS CHAMPS
17 290 AIGREFEUILLE D AUNIS
(CHARENTE MARITIME)**

Monsieur l'associé,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés, en date du 25 novembre 2019, concernant l'apport par **Monsieur BEAL Bernard** de la société **NEHOS**, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.223-9 du Code de Commerce et l'article 25 du décret du 23 mars de 1967.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Le présent rapport relatant l'exécution de ma mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports,
- les modalités de rémunération des apports,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports,
- une conclusion.

I- PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1) Présentation de l'opération

1-1 Personne physique réalisant l'apport

M BEAL BERNARD fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit, de la pleine propriété de 190 050 actions en pleine propriété de la société **NEHOS SAS**, d'une valeur nominale de 10 euros.

1-2 Société bénéficiaire de l'apport

La société **2B conseils**, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, dont le siège social est situé ,ZI des Grands Champs 17 290 AIGREFEUILLE D AUNIS immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de la ROCHELLE le numéro 817 568 892, représentée par **Monsieur BEAL Bernard**.

La durée de la société a été fixée dans les statuts à 99 ans à compter de sa date de première immatriculation au registre du commerce.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

❖ Consulting en Agrofourniture

❖ La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance,

❖ Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement,

1-3 Contexte et but de l'opération

Cette opération consiste en une réorganisation du patrimoine professionnel de l'actionnaire afin d'en faciliter la gestion financière et patrimoniale.

2) Description des apports

2-1 Titres de la société NEHOS

La société **NEHOS**, dont les titres font l'objet de l'apport, a pour activité la location ou autrement de tous immeubles, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail de tous immeubles acquis ou édifiés. L'acquisition, la construction, la vente, et la propriété de tous biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. Toutes prestations de services liées au stockage de produits d'agrofourniture et prestations diverses.

Il s'agit d'une **Société par actions simplifiée au capital de 3 801 000 euros** (380 100 actions de 10 €), ayant son siège social à *AIGREFEUILLE D AUNIS (CHARENTE MARITIME)- ZI des Grands Champs*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la Rochelle sous le numéro 832 232 912.

II – MODALITES DE REMUNERATION DES APPORTS

1)- Rémunération des apports

L'apport des actions de la société **NEHOS SAS**, est consenti à la société **2B CONSEILS SAS** moyennant la rémunération de 579 652 actions d'une valeur nominale de 5 euros chacune entièrement libérées, à créer par cette dernière.

III- DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

1)- Diligences effectuées

J'ai effectué les diligences que j'estime nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour contrôler la réalité des titres apportés et apprécier la valeur attribuée à ces apports, en effectuant notamment les travaux suivants :

- contrôler la réalité des apports,
- analyser la valeur proposée dans le traité d'apport,
- vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Mes contrôles ont notamment comporté :

- des entretiens avec les conseils des sociétés **NEHOS** et **2B CONSEILS**,
- une revue des comptes annuels de la société **NEHOS** au 31/08/2019,31/08/2018,31/08/2017
- une analyse de la méthode de valorisation des titres apportés,
- une analyse de la valorisation du droit au Bail

2)- Appréciation de la valeur des apports

2-1 Titres de la société NEHOS SAS

Sur la base des comptes établis au 31/08/2019, la **NEHOS** a été valorisée à 5 796 524 euros. Il a été tenu compte de :

- pour l'activité de location de deux méthodes : la méthode de capitalisation de l'EBE et la méthode de l'évaluation du droit au bail
- de l'évaluation de la filiale NOVAEM BB TRADE apportée en septembre 2019

La combinaison des approches retenues concernant la valeur de l'activité de location donne une valorisation de 1 996 524 €.

La valeur de la filiale NOVAEM BB TRADE retenue en septembre 2019 était de 3 800 000 €. La société NOVAEM BB TRADE n'ayant pas subi d'événement significatif dans son activité depuis cette date, il est retenu la même valeur 3 800 000 €.

Il a été décidé, de retenir comme valeur pour 100 % de la société 5 796 524 € qui correspond à la somme des deux actifs de NEHOS.

La valeur globale des apports, qui correspond à 50 % des titres, est donc bien de 2 898 262 euros (5 € * 579 652 actions) apportées de la **SAS 2B CONSEILS**.

III- CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à DEUX MILLIONS HUIT QUATRE VINGT DIX HUIT DEUX CENT SOIXANTE DEUX (2 898 262) euros pour la **SAS NEHOS** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur globale de l'apport est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société **EB CONSULTING** bénéficiaire de l'apport.

Fait à Vinezac

Le 13 décembre 2019



Muriel HILAIRE
CABINET HILAIRE MURIEL
COMMISSAIRE AUX APPORTS
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LES COTES
07110 VINEZAC
SIRET : 519 096 168 00017